

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de convocation : 23/10/2025

Séance du 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Sophie CAUMETTE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN, Yves VIALA

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis CABANES à Jean-Claude TOUREL, Claude CHIBAUDEL à Cyril TOUZET, Gérard DRESSAYRE à Guy SALES, Jean-Louis FRANJEAU à Sophie CAUMETTE, Philippe GIGANON à Monique ALIÈS, David MAURY à Patrick ROQUES, Claude SERS à Xavier PUECH, Anne-Claire SOLIER à André SERIN

Absents excusés : Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

Absents : Jean-Luc JACQUEMOND

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20251030_121

Objet : Création d'un local au profit des seniors et de l'école de rugby - Camarès

Madame la Présidente présente le projet concernant la création d'un local au profit des seniors et de l'école de rugby à Camarès.

Le Rugby Club du Rougier (RCR), c'est plus de 100 licenciés sur le territoire.
Aujourd'hui, le RCR compte :

- 11 licenciés en école de rugby, 2 cadettes, 6 cadets, 6 juniors dans le cadre d'une entente « les SUDAV » avec St-Affrique,

- 30 licenciés séniors féminines en entente avec Lacaune,
 - 38 licenciés séniors masculins,
- soit 93 jours.

Pour encadrer le club, une vingtaine de dirigeants bénévoles donnent de leur temps pour organiser l'ensemble de la vie du club.

C'est de l'ensemble de notre territoire que viennent tous nos joueurs petits et grands.

Afin de permettre au club de faire face à ses engagements : formation des jeunes joueurs, déplacements en bus pour les matchs éloignés, achat de matériel (maillots, ballons, ...), le RCR a développé des relations avec plus de 80 partenaires (collectivités, entreprises, ...) présents sur l'ensemble de notre territoire.

Un local adapté devient un outil indispensable à la vie du club.

Madame la Présidente présente le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES		RECETTES		
Désignations	Montant H.T.	Désignations	%	Montant H.T.
Travaux	63 158,13 €	Conseil Régional	15%	11 258,72 €
Maîtrise d'œuvre – études – contrôle	4 900,00 €	Conseil Départemental	25%	18 764,53 €
Études, contrôles, divers	7 000,00 €			
		Autofinancement	60%	45 034,88 €
TOTAL H.T.	75 058,13 €	TOTAL H.T.		75 058,13 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le projet de création d'un local au profit des séniors et de l'école de rugby à Camarès,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer l'appel d'offres,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions auprès des différents financeurs,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Monique ALIÈS



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.